



EB-2012-0337

DANS L'AFFAIRE DE la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O. 1998, chap. 15, (annexe B);

ET DANS L'AFFAIRE DE la requête déposée par Union Gas Limited conformément au paragraphe 36(1) de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, sollicitant une ou des ordonnances de la Commission approuvant le plan de gestion axée sur la demande de 2012 à 2014.

AVIS DE REQUÊTE ET ORDONNANCE DE PROCÉDURE N° 1

Union Gas Limited (« Union Gas ») a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») en date du 31 août 2012, sollicitant l'approbation de son plan de gestion axée sur la demande de grand volume (« GAD ») de 2013-2014.

La requête a été déposée conformément aux lignes directrices sur la gestion axée sur la demande émises par la Commission le 30 juin 2011, et à l'entente de règlement d'Union Gas en date du 31 janvier 2012 (EB-2011-0327) qui a été acceptée par la Commission le 21 février 2012. Union Gas souhaite faire approuver un budget de programme de GAD de grand volume de l'ordre de 4,664 millions de dollars plus inflation, en 2013 et en 2014. Union estime le budget de 2013 à 4,769 millions de dollars et celui de 2014 à 4,876 millions de dollars.

La Commission a assigné à cette requête le numéro de dossier EB-2012-0337.

Union Gas a indiqué avoir envoyé un exemplaire de la requête aux parties dans l'instance de son plan de GAD de 2012-2014 (EB-2011-0327). La Commission a

déterminé que les étapes de procédure suivantes sont requises. La Commission pourra rendre d'autres ordonnances de procédure à l'occasion.

Statut d'intervenant et admissibilité au remboursement des frais

La Commission accorde par la présente le statut d'intervenant et l'admissibilité au remboursement des frais aux parties qui ont été approuvées en tant qu'intervenants dans le dossier EB-2011-0327 (liste jointe en annexe A).

Comment participer

Les parties qui ne sont pas comprises dans le dossier EB-2011-0327 et qui souhaitent participer activement à l'instance (en soumettant des questions, en apportant des arguments, etc.) peuvent demander le statut d'intervenant auprès de la Commission au plus tard **10 jours** après la date de publication ou de signification du présent avis. Les directives concernant la demande du statut d'intervenant et l'admissibilité au remboursement des frais sont disponibles sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante :

http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/Industry/Regulatory%20Proceedings/Hearings/Participating%20in%20a%20Hearing/Participating%20in%20a%20Hearing_fr. Tout ce qu'un intervenant dépose auprès de la Commission, y compris son nom et ses coordonnées, sera versé au dossier public qui peut être consulté au bureau de la Commission, et qui sera accessible sur le site Web de la Commission.

Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez composer le 1-877-632-2727 pour recevoir des renseignements concernant cette instance et la façon d'y participer.

LA COMMISSION ORDONNE CE QUI SUIIT :

1. Union Gas Limited doit immédiatement émettre un exemplaire du présent avis et de la requête à chaque membre de son comité consultatif de GAD.
2. Union Gas Limited doit immédiatement émettre un exemplaire du présent avis et de la requête à chaque participant de sa dernière instance sur les taux (EB-2011-0210).

3. Les intervenants et le personnel de la Commission qui souhaitent recevoir de l'information supplémentaire du requérant doivent en faire la demande par interrogatoire écrit auprès de la Commission qui sera remis aux intervenants et au demandeur au plus tard le **11 octobre 2012**.
4. Union Gas Limited doit déposer auprès de la Commission toutes les réponses aux questions qui lui ont été soumises et les remettre aux parties au plus tard le **25 octobre 2012**.

Tous les documents déposés auprès de la Commission doivent mentionner le numéro de dossier EB-2012-0337, être soumis par l'intermédiaire du portail Web de la Commission, à l'adresse <https://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/>, et consister en deux exemplaires papier et une copie électronique en format PDF interrogeable et sans restriction. Les documents déposés doivent mentionner clairement le nom, l'adresse postale, les numéros de téléphone et de télécopieur et l'adresse électronique de l'expéditeur. Les parties doivent suivre les conventions de dénomination et les normes de présentation des documents décrites dans les directives de dépôt électronique de documents, disponibles à l'adresse http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/Industry/Industry_fr. En cas d'indisponibilité du portail Web, les parties peuvent envoyer leurs documents par courriel aux adresses indiquées ci-dessous. Les parties qui ne disposent pas d'accès Internet doivent déposer tous les dossiers sous forme de CD en format PDF, accompagné de deux exemplaires papier. Les parties qui n'ont pas accès à un ordinateur doivent soumettre sept exemplaires papier.

Toutes les communications doivent être adressées à l'attention de la secrétaire de la Commission à l'adresse ci-dessous, et doivent nous parvenir au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

ADRESSES

La Commission :

Commission de l'énergie de l'Ontario
C. P. 2319
27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de : Secrétaire de la Commission
Documents à déposer :
<https://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/>
Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél. : 1-888-632-6273 (sans frais)
Télécopieur : 416-440-7656

Le requérant :

Union Gas Limited
C. P. 2001
50, promenade Keil Nord
Chatham (Ontario) N7M 5M1
À l'attention de : Marian Redford

Courriel : mredford@uniongas.com
Tél. : 519-436-4521
Télécopieur : 519-436-4641

Torys LLP
Toronto Dominion Centre
Bureau 3000
79, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5K 1N2
À l'attention de : Crawford G. Smith

Courriel : csmith@torys.com
Tél. : 416-865-8209
Télécopieur : 416-865-7380

FAIT à Toronto, le 27 septembre 2012

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission

ANNEXE A

**UNION GAS LIMITED
Dossier de la Commission EB-2012-0337**

Requérant et liste des intervenants dans le dossier EB-2011-0327

27 septembre 2012